

## ARRÊTÉ N° 2025\_212

**DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MME SARAH DESLANDES, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES DU DÉPARTEMENT, CHARGÉE DU PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET MODERNISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA PÉRIODE DU 07 AOÛT AU 22 AOÛT 2025**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2024-451 du 06 décembre 2024 donnant délégation de signature à Mme Sarah Deslandes, directrice générale adjointe des services du Département, chargée du pôle ressources humaines et modernisation à la direction générale ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - La délégation de signature accordée à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département, par l'arrêté n° 2024-446, sera temporairement exercée par Mme Sarah Deslandes, directrice générale adjointe des services du Département, chargée du pôle ressources humaines et modernisation à la direction générale du jeudi 07 août 2025 au 22 août 2025 inclus.

**ARTICLE 2.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 3.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Reçu pour notification

un exemplaire du présent arrêté

le

**Sarah Deslandes**

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le